

LA  
**CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE**  
à Lille

1483 - 1792

ABRÉGÉ HISTORIQUE

PAR

AUG. DE MEUNYNCK

MARÉCHAL-DES-LOGIS POURRIER  
AU BATAILLON DES CANONNIERS SÉDENTAIRES DE LILLE

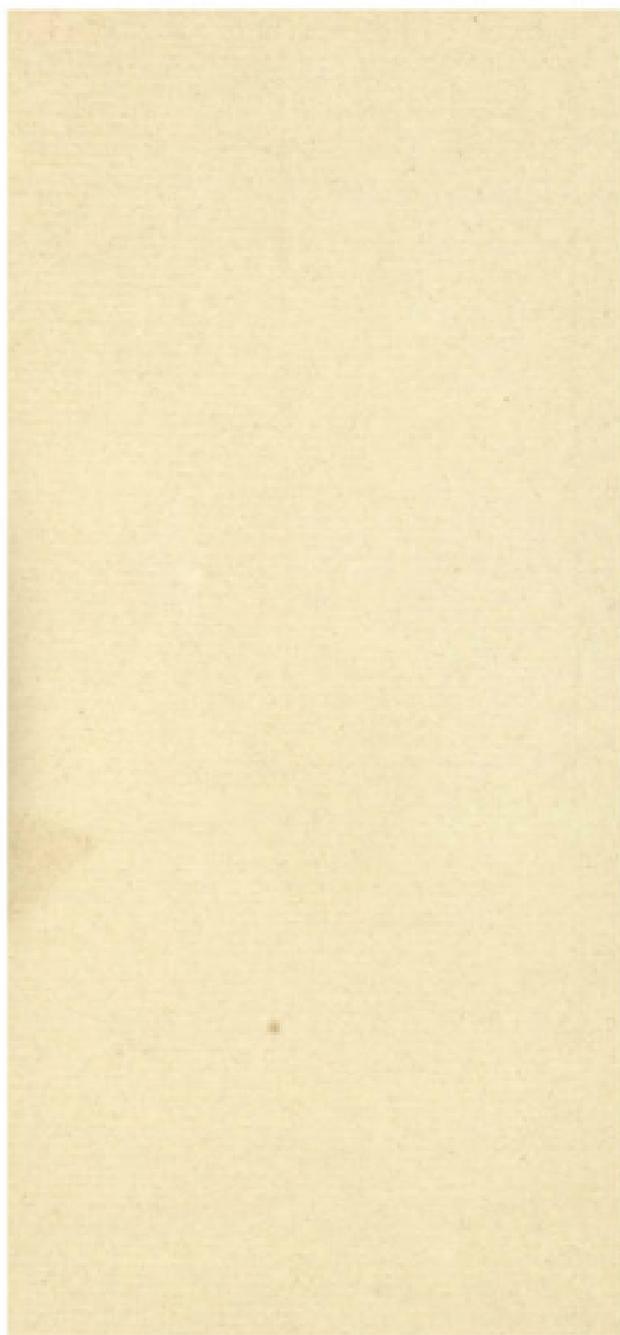


LILLE

GUSTAVE LELEU, Libraire  
11, rue Neuve.

1882

FL



125 exemplaires

B/35E

LA CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

à LILLE

LA  
CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE  
à Lille

1483 - 1792

ABRÉGÉ HISTORIQUE

LA CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE  
à Lille



LILLE

GUSTAVE LEBEU, Libraire

27, rue de la Vierge

1903



A L'US

1483-1792

ABRÉGÉ HISTORIQUE

DES

LOIS DE MEUNYCK

MARÉCHAL DES LOGIS ROYAL

AU RÉTABLISSEMENT DES CARONNIERS ROYAUX DE LILLE



LILLE

GUSTAVE LELIEU, Libraire

14, rue Nove

1903



## LA CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

à Lille <sup>1</sup>

Le corps des Canonniers sédentaires de Lille, existant encore aujourd'hui depuis sa fondation qui remonte au XIV<sup>e</sup> siècle, est sans doute le seul de toute la France dont on puisse présenter une histoire aussi importante, aussi complète.

Dès que l'invention de la poudre pût être appliquée sérieusement à l'art militaire, on sentit la nécessité de créer des confréries spéciales, des *Serments* comme on les appelait alors, à l'exemple de celles qui existaient déjà, les archers ou confrères de Saint-Sébastien et les arbalétriers ou confrères de Saint-Georges.

La corporation nouvelle se plaça sous le patronage de sainte Barbe. Ce choix ne peut, croyons-nous, trouver sa raison d'être que dans cette antique légende chrétienne : au moment où la jeune vierge fut décapitée par son propre

---

1. D'après l'*Histoire des Canonniers de Lille*, de MM. A. Fromont et A. De Meunynck.

père Dioscore, vers l'an 235, un coup de foudre vengeur étendit soudain le bourreau aux pieds de sa victime.

La date précise de la création de la confrérie de Sainte-Barbe à Lille n'a jamais pu être exactement établie ; pourtant, à dater de l'année 1340, les comptes de la ville font, pour la première fois, mention d'achat d'armes à feu, et vingt ans plus tard Lille possédait sept canons et trente espringalles. La poudre était conservée dans une petite tour qui surmontait une chapelle dite de Notre-Dame-des-Ardents, située sur la place du Marché, actuellement la Grand'Place.

Le personnel nécessaire à la manœuvre de la primitive artillerie lilloise était recruté parmi les artisans en métaux et en bois. Le chef recevait du Magistrat une pension annuelle de six livres. Le nombre des confrères devait être fort restreint ; il fut doublé à l'occasion d'un séjour que fit à Lille le roi de France Jean le Bon, en 1355. Le compte de 1381-1382 semble prouver qu'ils étaient douze, et la ville, à cette époque, fit l'achat d'une bombarde. En 1411, trois nouveaux engins, appelés veuglaires, viennent s'ajouter à l'armement de la cité. Les projectiles étaient des boulets en plomb ou en pierre.

Rien ne paraît avoir été négligé pour que le matériel soit toujours à la hauteur des progrès de l'artillerie. En 1418, Lille était à même de prêter vingt-cinq pièces de canon au sire de Lannoy et en 1431 elle achetait des couleuvrines et de petits couleuvrins, bouches à feu nouvel-

lement en usage. L'accroissement continu du matériel d'artillerie exigea bientôt la construction d'un bâtiment spécial pour l'y renfermer; un inventaire de 1460 porte à cent trente le nombre des pièces de toute nature appartenant à la ville.

Tous les services de l'artillerie lilloise étaient placés sous l'inspection de deux échevins, mais une organisation plus sérieuse devenait indispensable. Le compte de 1464-1465 révèle l'existence d'une confrérie de coulevriniers bien organisée; le nombre des confrères était de vingt-quatre, sous le commandement d'un connétable. Des subsides étaient alloués par la ville pour les frais des exercices; de plus, le Magistrat accordait annuellement par tête deux aunes de drap pour en faire des *palletoz* à la parure de la ville. Par contre, les coulevriniers devaient se tenir constamment à la disposition du rewart, du gouverneur et du prévôt, soit en cas d'alarme, soit pour des cérémonies publiques ou pour le service du guet.

Pour un motif assez futile, la confrérie des coulevriniers fut dissoute en 1468, mais le Magistrat s'empessa de recruter des volontaires pour le service des bouches à feu, dont l'importance devenait de plus en plus considérable par l'invention de pièces sur affûts, serpentins et crapaudeaux, comme aussi par l'apparition de l'arquebuse.

C'est en 1477, époque à laquelle Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles le Téméraire, eut à défendre ses domaines contre le roi de France Louis XI, que le Magistrat de

Lille comprit l'urgence de la reconstitution d'un corps d'artillerie. Il fit appel, non seulement aux « joueurs de trait à pouldre » qui habitaient la ville, mais aussi à ceux du dehors qui consentiraient à venir s'enrôler. Presque aussitôt la confrérie eut un effectif de cent trente-six compagnons, qui fut encore augmenté d'une cinquantaine avant la fin de la même année ; et le matériel de l'artillerie lilloise s'augmenta aussi de nouveaux engins, appelés *ribaudequins* et *courtaux*.

À cette date, 1477-1478, il est fait mention pour la première fois dans les comptes de la ville de la célébration de la fête de Sainte-Barbe.

Les services constants que rendait la confrérie attirèrent sur elle l'attention de l'Échevinage qui, en 1480, lui fit don d'un *estendart de damas aux armes de la ville* ; en même temps il lui assigna un *gardin* pour servir à ses exercices. Les confrères canonniers recevaient aussi annuellement des subsides en monnaie.

Encouragés par les bons procédés de l'Échevinage à leur égard, ils n'hésitèrent pas à lui présenter une requête à l'effet d'obtenir l'autorisation de former une société officiellement reconnue. Le 20 juillet 1482, le Magistrat décida de soumettre la demande à l'archiduc Maximilien, alors régent de Flandre au nom de son fils mineur Philippe le Beau, par suite du décès récent de son épouse Marie de Bourgogne.

La situation politique qui existait alors entre le comté de Flandre et le royaume de France rendait de plus en plus nécessaire la défense

permanente de la ville; aussi la requête du Magistrat de Lille fut-elle favorablement accueillie; et, le 2 mai 1483, l'Echevinage rendit une ordonnance organisant les canonniers en serment et confrérie, qui prit encore sainte Barbe pour patronne. Dès ce moment nous pouvons suivre son histoire d'une façon sérieuse et régulière jusqu'à nos jours.

D'après l'ordonnance, le nombre des confrères n'était fixé qu'à trente, sous les ordres d'un connétable et de chefs de dizaine, ou dizainiers. Ils recevaient annuellement de la ville des allocations en argent pour leurs exercices, plusieurs lots de vin et une certaine quantité de poudre. Tous les deux ans le Magistrat leur offrait des paletots et « une robe à la livrée et parure de la ville » pour leur *varlet*. Les confrères étaient tenus de paraître à la procession de Lille revêtus de cet uniforme et porteurs de leurs armes, sous peine d'amende.

Dès 1488, le nombre des confrères fut porté à quarante-deux, et de nouvelles pièces d'artillerie, *faucons* et *tumériels* furent achetées à leur intention. On autorisa la construction d'une maison dans le jardin où ils faisaient leurs exercices, près de la porte de Fives; ce fût là le premier hôtel des Canonniers de Lille.

Quand Philippe le Beau, devenu majeur, prit le gouvernement de la Flandre, il s'intéressa vivement à la confrérie de Sainte-Barbe, et le 9 avril 1497, il lui accorda des lettres patentes confirmant son règlement et augmentant ses privilèges.

Par suite de la coalition qui réunit contre la

France les principales puissances catholiques, des troupes vinrent occuper les environs de Lille au commencement de l'année 1511. La ville fut mise en état de siège, et le Magistrat, soucieux de veiller à la sûreté de la cité, décida que la confrérie de Sainte-Barbe serait doublée et portée à quatre-vingts hommes. Il fit aussi d'importants approvisionnements en poudre et en salpêtre. Ces précautions toutefois furent inutiles, car la paix ne tarda pas à être signée.

De nouvelles lettres patentes furent octroyées à la confrérie de Sainte-Barbe par Charles-Quint, successeur de Philippe le Beau. Ces lettres, datées de Bruxelles, 16 septembre 1516, confirment les précédentes.

On sait quelle rivalité exista entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>, roi de France, à propos de la succession de l'empire d'Allemagne. Cette rivalité troubla longtemps l'Europe et la ville de Lille dut encore se mettre en mesure de résister à une attaque. Le 8 novembre 1521, le Magistrat fit l'achat de cinq à six cents arquebuses et d'importants travaux furent faits aux fortifications. Notre contrée, heureusement, n'eut pas trop à souffrir de cette période de guerre. Mais les améliorations apportées aux fortifications du côté de la porte de Fives avaient nécessité la suppression du jardin et des bâtiments de la confrérie de Sainte-Barbe. Les confrères jugèrent opportun de faire l'achat d'un immeuble de leurs propres deniers. Une maison avec jardin, située rue des Malades (aujourd'hui rue de Paris), devint leur propriété et leur resta jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais cette maison devait être aménagée aux besoins et nécessités du service, et les ressources n'étant pas suffisantes pour faire face aux dépenses, les confrères n'hésitèrent pas à s'adresser directement à l'empereur Charles-Quint, qui s'empressa de leur allouer une somme de cinquante florins carolus d'or. Attiré dans les Pays-Bas par la révolte des Gantois, au commencement de l'année 1540, Charles-Quint se trouvait justement à Lille en ce moment.

Quinze ans plus tard, Philippe II succédait à son père ; une grande partie du règne de ce prince fut troublée par suite de l'établissement du protestantisme. Des luttes et des déprédations avaient lieu incessamment aux environs de la ville de Lille, dont le service de défense devenait de jour en jour plus pénible. C'est alors que les confrères de Sainte-Barbe obtinrent une adjonction momentanée de vingt membres, ce qui portait leur effectif à cent hommes ; mais par une ordonnance du Magistrat en date du 15 septembre 1570, cet accroissement provisoire devint définitif.

La confrérie, bien organisée et sérieusement outillée, était à même de rendre d'importants services, non seulement à Lille, mais encore dans la région. C'est ainsi que nous la voyons contribuer à la prise du château de Mouscron, en 1579 ; et quand le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, vint assiéger Tournai en 1581, les confrères de Sainte-Barbe furent appelés à faire partie de l'expédition et s'y firent particulièrement remarquer.

L'année suivante ils furent requis de nouveau pour prendre le château de Douliou et ils fournirent un contingent à l'armée espagnole qui s'empara d'Audenarde. Leur vigilance incessante fit avorter les tentatives contre la ville de Lille faites par des bandes de pillards et d'incendiaires nommées *Hurlus*; enfin l'artillerie lilloise contribua pour sa part à la réduction de Menin et à la prise de Dunkerque en 1583.

Depuis la paix de Vervins, signée en 1598, la tranquillité ne fut pas troublée dans tout le pays durant le cours du règne des archiducs Albert et Isabelle, auxquels le roi d'Espagne Philippe IV succéda en 1621, tout en laissant à sa tante Isabelle le soin de gouverner les Pays-Bas et la Flandre. Philippe IV accorda à la confrérie de Sainte-Barbe de nouvelles lettres patentes en 1638 et quatre lots de vin par semaine lui furent alloués pour six années consécutives, privilège qui fut plusieurs fois renouvelé.

L'Espagne se trouva entraînée dans la lutte entreprise par le roi de France Louis XIII contre la maison d'Autriche; il fallut alors remettre la ville de Lille en état de défense, réparer et augmenter le matériel d'artillerie et se mettre à même de soutenir un siège. Le 31 août 1641, après s'être emparés de La Bassée, les Français vinrent s'établir à Haubourdin, à Loos et à Esquermes et tentèrent le lendemain de pénétrer de vive force dans Lille. Mais une résistance énergique leur fut opposée par les confrères de Sainte-Barbe et les autres milices

lilloises et trois jours après ils étaient forcés de battre en retraite.

Cependant les hostilités ne firent qu'augmenter pendant les années suivantes et notre contrée en fut assez longtemps le théâtre. La tentative la plus sérieuse contre Lille fut celle des maréchaux de Gassion et de Rantzau qui, après s'être rendus maîtres de Lillers, Merville, Saint-Venant et Armentières, en septembre 1645, établirent dans nos faubourgs une batterie de treize canons et commencèrent à bombarder la ville. Ils savaient que pas un canonnier des armées espagnoles ne se trouvait dans la place, mais ils avaient compté sans les confrères de Sainte-Barbe qui défendirent hardiment leur cité et réduisirent en quelques heures la batterie française au silence.

Le Magistrat de Lille jugea prudent et utile d'augmenter encore l'effectif de la confrérie, qui fut porté à cent cinquante hommes par décision du 16 août 1648. La guerre entre la France et l'Espagne ne prit fin qu'au traité des Pyrénées signé en 1659; et par le mariage du roi Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, le calme fut rétabli dans notre région, mais pour quelques années seulement.

Charles II, à peine âgé de quatre ans, succéda sur le trône d'Espagne à son père Philippe IV, mort en 1665; il était sous la tutelle de sa mère Marie-Anne d'Autriche. Le roi Louis XIV sut habilement tirer parti de la situation. La paix de 1659 ne l'avait pas décidé à abandonner les prétentions que les rois de France avaient gardées de tout temps sur la Flandre wallonne.

N'ayant pas touché un écu de la dot de sa femme, dont l'importance devait être de cinq cent mille écus d'or, il prétendit que la clause du traité de paix qui faisait renoncer Marie-Thérèse à l'héritage paternel se trouvait annulée de ce fait. Se souvenant aussi que sa femme était issue du premier mariage de Philippe IV avec Elisabeth de France, sœur de Louis XIII, il réclama non seulement les châtellemes de Lille, Douai et Orchies, mais encore tous les Pays-Bas espagnols, en vertu du droit de dévolution, souvent appliqué dans ces provinces, et par lequel les enfants du premier lit recueillaient la succession paternelle à l'exclusion de ceux du second.

Le refus de l'Espagne amena la déclaration de guerre et dès le 24 mai 1667 une armée française de cinquante mille hommes, commandée par Turenne et par Louis XIV lui-même, entra en Flandre. On sait quels succès obtint partout le grand roi et quelle marche triomphale il fit promptement dans tout le pays. En deux mois de temps il se rendit maître d'Armentières, Charleroi, Bergues, Furnes, Ath, Tournai, Douai, Courtrai, Audenarde et Alost.

Ce n'est qu'après s'être emparé de toutes ces places fortes de la région que Louis XIV vint mettre le siège devant Lille, dont les habitants, liés par le serment échangé avec leur souverain étaient fermement décidés à opposer une vigoureuse résistance. La garnison était peu nombreuse et fort hétérogène, aussi fallut-il compter beaucoup sur la garde bourgeoise et les quatre confréries. Arrivés devant notre ville dès le

8 août, les assiégeants passèrent une douzaine de jours à faire d'importants travaux du côté de la porte de Fives et ils purent commencer l'attaque le 21. Les confrères de Sainte-Barbe répondirent avec la plus grande vigueur au feu des Français, et durant deux jours et deux nuits les boulets et les bombes ne cessèrent de pleuvoir de part et d'autre. Une seule batterie des remparts de Lille tua plus de deux cents des assiégeants. Mais la partie n'était pas égale, et la ville dut se rendre le 27 août. La confrérie de Sainte-Barbe avait eu dans cette lutte trente-six blessés environ et plusieurs tués.

Les troupes françaises qui occupèrent alors la cité étaient nombreuses et on dut les loger un peu partout. Un détachement de cavalerie fut installé dans des écuries provisoires établies dans le jardin des confrères de Sainte-Barbe; le 7 février 1668 le feu se déclara dans l'une de ces écuries et se communiqua à la maison qui fut entièrement brûlée. Il est probable que tous les papiers et les archives furent perdus, car le premier compte qui reste actuellement est précisément celui de 1667-1668, qui parle de reconstruction et de réparations importantes.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668, la Flandre fut définitivement cédée à la France et la ville de Lille devint le principal boulevard de la frontière du Nord. C'est alors que Vauban y construisit la citadelle et fit d'importantes fortifications.

A cette époque, la confrérie de Sainte-Barbe, mieux que jamais établie, était commandée et administrée par un grand connétable et des

seconds ou petits connétables. Un capitaine d'armes était chargé de la surveillance et de l'entretien de l'armement. Un porte-enseigne, un prévôt et quatre sergents complétaient l'ensemble de l'organisation. Un fifre et des tambours, précédés d'un tambour-major, marchaient en tête de la confrérie les jours de sortie, tandis qu'un singulier personnage, désigné sous le nom de *sot*, gambadait de ci de là autour des confrères, qui étaient divisés en dizaines.

Sans avoir de renseignements bien précis sur l'uniforme, les comptes nous apprennent que les confrères de Sainte-Barbe portaient des justaucorps et des plumets blancs.

Il y avait tous les ans plusieurs assemblées; les comptes étaient tenus par les petits connétables et le grand connétable était le dépositaire des fonds. L'année sociale s'ouvrait par la fête de Sainte-Barbe, le 4 décembre; la confrérie tout entière assistait à une messe en musique à l'église Saint-Maurice et à une procession qui suivait le service divin. Il y avait ensuite un repas de corps dans l'une des meilleures tavernes de la ville, et le lendemain un obit était chanté pour le repos de l'âme des confrères décédés. Ces coutumes se sont continuées jusqu'à nos jours.

La confrérie avait un chapelain attitré et soldé, qui célébrait l'office divin à l'autel de Madame Sainte-Barbe érigé dans une chapelle spéciale à l'église Saint-Maurice. Il était aussi chargé de porter l'image de la patronne aux funérailles des confrères.

En 1668, les propriétés de la confrérie se composaient de leur maison principale de la rue des Malades, de deux moulins à poudre et de plusieurs jardins, dont on tirait parti par la location.

Les confrères s'exerçaient tous les dimanches au tir au mousquet, et une fois par an il y avait un tir au canon dans un emplacement spécial, situé près de la porte de la Madeleine. Le plus adroit était proclamé *roi d'honneur* ou de *bon droit*; huit jours après on faisait un *roi de plaisir*. Les prix consistaient généralement en pièces d'argenterie. Comme toutes les corporations de ce temps, la confrérie de Sainte-Barbe possédait un blason qui figurait sur son étendard; elle portait *d'argent à un sautoir écolé et contre-écolé de gueules*.

L'armement et la défense de la ville de Lille revinrent une fois encore à l'ordre du jour par suite de la guerre dite de la *Succession d'Espagne*. On sait qu'elle éclata en 1701 entre Louis XIV défendant les droits de son petit-fils le duc d'Anjou, qui venait d'être reconnu roi par les Espagnols sous le nom de Philippe V, après la mort de Charles II, et toute l'Europe coalisée contre eux par la ligue de La Haye. Pendant plusieurs années la guerre eut pour principaux théâtres l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, mais en 1706, par suite de la perte de la bataille de Ramillies, la plus grande partie des Pays-Bas fut livrée aux Alliés et la Flandre se trouva menacée. Lille avait alors comme gouverneur le maréchal de Boufflers, capitaine distingué, mais il avait à lutter contre le duc

de Marlborough et le prince Eugène de Savoie, généraux de grande valeur. Le 12 août 1708, les Alliés vinrent mettre le siège devant Lille, dont la garnison était de dix mille hommes environ ; le nombre des ennemis était dix fois supérieur. L'attaque fut dirigée entre les portes de Saint-André et de La Madeleine et cent quatre-vingts pièces furent mises en batterie contre la ville, qui fut effroyablement bombardée durant dix jours consécutifs. Mais, grâce aux merveilleuses fortifications dues au génie de Vauban, les assiégés purent se défendre assez habilement et riposter avec avantage. Après deux mois d'une lutte furieuse et acharnée, Boufflers se trouva dans l'obligation de capituler, mais loin de s'avouer vaincu, il se retira dans la citadelle avec la garnison française. Il put tenir tête aux ennemis pendant un mois et demi encore, et ce n'est que le 8 décembre qu'il fut contraint de se rendre définitivement.

Le rôle des confrères de Sainte-Barbe ne fut que secondaire dans ce mémorable siège de Lille de 1708. Boufflers jugeant la garnison suffisante avait fait désarmer les compagnies bourgeoises, pour ne pas attirer sur la ville la vengeance de l'ennemi. Mais les vaillants canonniers lillois allèrent combattre en qualité de volontaires, et l'un d'eux, Jacques Boutry, se distingua d'une façon toute particulière. Il en fut récompensé plus tard par Louis XIV, qui lui conféra le droit de porter l'épée par brevet du 15 septembre 1714 ; il lui accorda de plus une pension annuelle et viagère de trois cents livres.

A la suite du siège, une garnison hollandaise

vint occuper la ville de Lille, et le nouveau gouverneur, le prince de Holstein-Beck, ne changea rien à l'organisation des quatre serments. La guerre se poursuivit encore pendant trois ans, lorsque enfin la brillante victoire de Denain amena la signature du traité d'Utrecht le 11 avril 1713, et Lille fut restituée à la France.

Louis XIV mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1718 et eut pour successeur son arrière-petit-fils Louis XV, sous la régence du duc Philippe d'Orléans. Le début de ce règne ne présente rien d'intéressant pour la ville de Lille au point de vue militaire; il convient toutefois de mentionner qu'en 1717 le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie de France, fit don aux confrères de Sainte-Barbe de deux pièces de canon en témoignage de leur bravoure et de leur fidélité, et pour obéir à un ordre du feu roi Louis XIV.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'emplacement du tir des canonniers n'était plus à la porte de La Madeleine, mais bien sur l'Ésplanade. Les exercices avaient toujours lieu très régulièrement et la corporation était des plus florissantes, quand elle vit tout à coup son existence menacée.

Depuis un certain temps, par suite de l'institution de troupes régulières et de changements progressifs survenus dans l'art de la guerre, bien des confréries avaient vu de jour en jour leur rôle militaire diminuer d'importance. Elles n'étaient plus considérées que comme de simples associations de jeu; on les accusait même d'amener la ruine des familles par des dépenses exagérées faites pendant les réunions.

En 1735 un édit royal fit disparaître une grande partie de ces compagnies dans le Nord de la France; les quatre serments lillois y échappèrent, mais en 1742, l'Échevinage lui-même crut devoir en demander la suppression, après le décès du grand connétable des escrimeurs. Le 30 juin, il adressa au gouverneur une lettre par laquelle il le pria d'approuver sa résolution de solliciter du roi la dissolution des confréries de Saint-Sébastien, de Saint-Georges, de Saint-Michel et de Sainte-Barbe. Ce n'est qu'au bout de quatre mois que le duc de Boufflers envoya sa réponse; il consent à la suppression des archers, arbalétriers et tireurs d'armes, compagnies peu utiles, mais déclare important de conserver les canonniers, « dont l'utilité a été si reconnue pendant le siège de Lille ».

La confrérie de Sainte-Barbe fut donc maintenue, tandis qu'un arrêt du Conseil d'État ordonnait, en 1743, la dissolution des trois autres milices lilloises. Elle ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son dévouement et de son zèle : par suite de la guerre dite de la *Succession d'Autriche*, Louis XV voulut tenter la conquête des Pays-Bas et vint établir à Lille son quartier général : notre ville et ses environs furent pendant deux mois inquiétés par des troupes étrangères qui pénétraient dans les faubourgs et contre lesquels il fallut plus d'une fois tirer les canons des remparts.

Des embarras financiers, état assez ordinaire chez eux d'ailleurs, forcèrent les confrères de Sainte-Barbe à réclamer des subsides, au roi

d'abord, qui ne semble pas en avoir tenu compte, puis à l'Échevinage, dont l'accueil fut plus bienveillant, grâce à la protection du duc de Boufflers, dont la sollicitude envers la compagnie était bien connue.

Les confrères firent alors d'assez importants travaux de réparation dans leur immeuble et achetèrent quarante habits d'uniforme, en drap bleu avec parements rouges; le costume du valet fut aussi renouvelé.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin à la guerre le 18 octobre 1748, inaugura pour notre contrée une assez longue période de tranquillité, et l'histoire de la confrérie de Sainte-Barbe se borne aux manœuvres et aux exercices habituels. En 1766 fut élaboré un nouveau règlement, dont l'application ne fit qu'augmenter encore l'ardeur des canonniers lillois. Toute leur ambition était de voir revenir leur effectif au nombre de cent hommes.

Une période de plus de vingt années s'écoula alors sans aucun fait ou incident remarquable pour la vieille milice lilloise, puis arrivèrent les grands événements de 1789, à la suite desquels fut créée une garde bourgeoise permanente. Dès lors la confrérie de Sainte-Barbe fut attachée à l'une des divisions de cette garde et son grand connétable, M. Béghein du Beuslin, en fut nommé commandant en troisième. Le capitaine Nicquet le remplaça comme chef de la compagnie.

Enfin, un décret de l'Assemblée constituante, en date du 13 juin 1790, donna une organisation uniforme et régulière aux nombreux corps de

volontaires qui s'étaient spontanément formés dans la France entière : de ce fait toutes les vieilles corporations armées du moyen-âge se trouvèrent supprimées. Les confrères de Sainte-Barbe, qui avaient jusque-là conservé leurs usages et leurs privilèges et avaient déjà abandonné leur dénomination pour prendre celle de Canonniers volontaires de Lille, se virent dans l'obligation d'obéir à la loi commune. Tout ce que renfermait leur maison de la rue des Malades, mobilier, titres, papiers, armes, fut placé sous scellés, puis réclamé au nom de l'Etat par les administrateurs du district. Quant à l'immeuble lui-même, il fut vendu plus tard, en ordonnance d'un décret de la Convention nationale du 24 avril 1793, portant que les propriétés des corporations supprimées seraient déclarées biens nationaux et vendues immédiatement comme tels, leurs dettes devant être acquittées selon les règles administratives prescrites à cet usage.

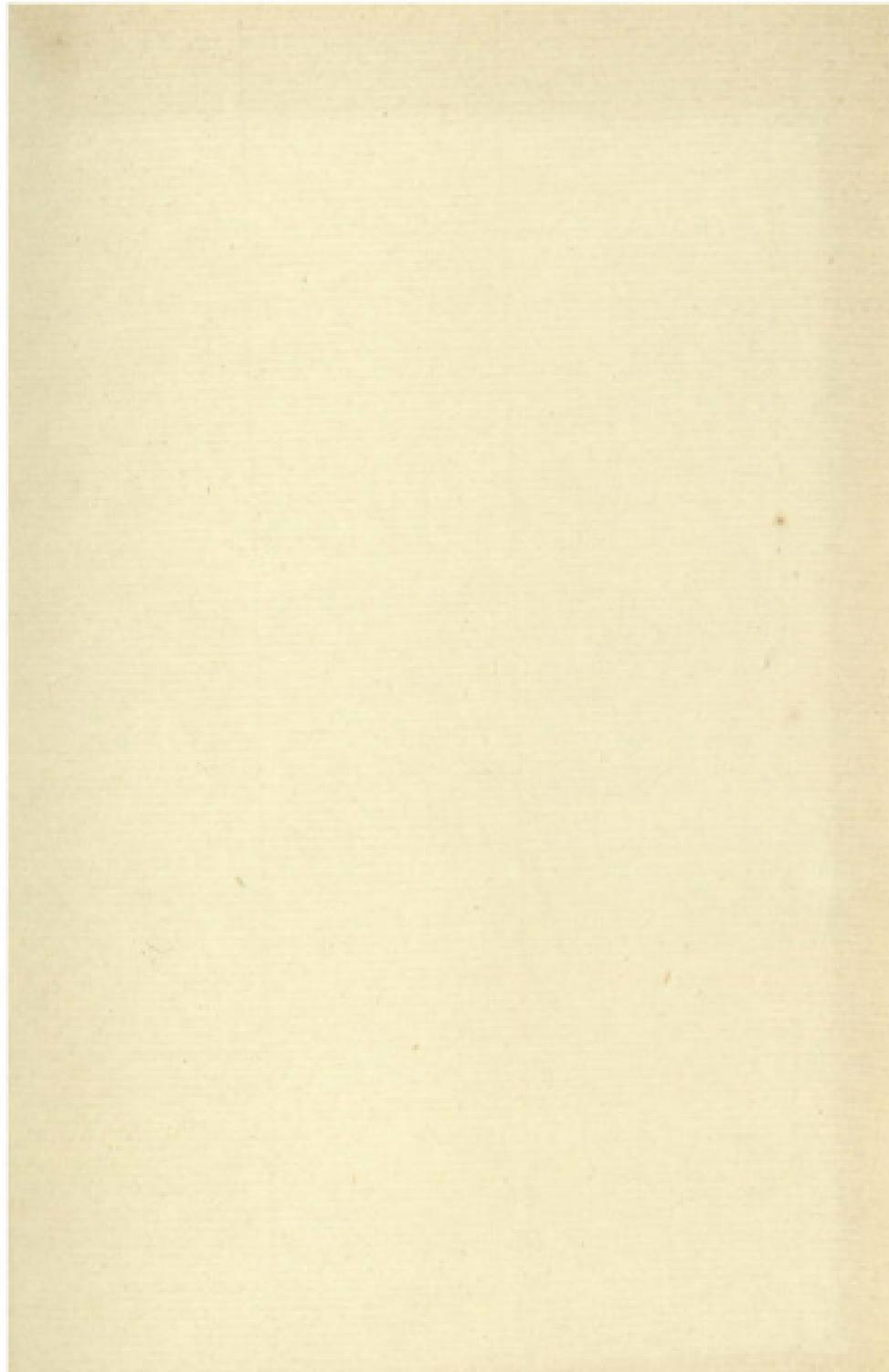
Mais si l'antique corporation n'existe plus comme confrérie de Sainte-Barbe, elle n'en continue pas moins à se distinguer comme corps militaire et son histoire est entrée dans une phase nouvelle sous la dénomination de Canonniers sédentaires de Lille.

TIRÉ  
▲  
CENT VINGT-CINQ EXEMPLAIRES



PAR  
LEFEBVRE-DUCROCQ, IMPRIMEUR  
A LILLE  
le 20 Août 1903.





# Librairie Gustave LELEU

11, RUE NEUVE, LILLE

---

## PETITE COLLECTION LILLOISE

*Plaquettes in-16, sur papier de Hollande,  
tirage à 100 exemplaires.*

- |  |        |
|--|--------|
| 1. Fêtes locales . . . . .   | Épuisé |
| 2. Lille au XVIII <sup>e</sup> siècle, 1 <sup>re</sup> partie . . . . .                          | 2 >    |
| 3. Lille au XVIII <sup>e</sup> siècle, 2 <sup>e</sup> partie. . . . .                            | 2 >    |
| 4. Médecins lillois du temps passé, 1 <sup>re</sup> partie. Épuisé                               |        |
| 5. Médecins lillois du temps passé, 2 <sup>e</sup> partie. 2 >                                   |        |
| 6. Fêtes patronales, corps de métiers lillois. 2 >   |        |
| 7. A travers les rues du vieux Lille, 1 <sup>re</sup> partie. 2 >                                |        |
| 8. A travers les rues du vieux Lille, 2 <sup>e</sup> partie. 2 >                                 |        |
| 9. Artistes lillois oubliés, les statues de Lille. 2 >   |        |
| 10. Deux ambassades orientales à Lille, XV <sup>e</sup><br>et XVII <sup>e</sup> siècles. . . . . | 2 >    |
- 

*Souvenirs lillois* : Fêtes célébrées à Lille en  
1825 (sacre de Charles X) et rétablissement  
de la procession de Lille, suivi de Charles X  
à Lille en 1827, par Louis Legougeux, Lillois 2 >

